

- Cahier des charges –

Appel à manifestation d'intérêt : Coordination d'une  
action de prévention globale d'aller-vers pour le  
département des Hautes-Pyrénées

*Réponse attendue avant le 10 juin*

*Début d'activité à compter du 1<sup>er</sup> juillet*

La politique de prévention est une priorité du ministère de la santé et de la prévention et de fait de l'ARS Occitanie. L'accroissement des tensions en termes de ressource médicale et paramédicale et parallèlement l'accentuation de la précarité notamment des personnes âgées isolées rendent primordiales une action d'aller-vers modulable et clairement identifiée à destination des publics éloignés du système de santé et des actions de prévention.

L'objectif aujourd'hui est d'inscrire dans le département une offre globale de prévention, en ce qu'elle aborde tous les sujets de la prévention et de la promotion de la santé, sur une modalité d'« aller-vers ». En effet, la polarisation des actions de prévention au sein des grandes communes, de même que l'éloignement de l'accès au système de santé et à l'imagerie médicale engendrent des retards de prise en charge et un accès aux services de santé parfois trop tardif.

Le rôle du PREVENTIMM est donc de répondre à plusieurs objectifs :

- Permettre des actions de prévention variées tenant compte du calendrier des événements nationaux ou régionaux de prévention : Mars bleu, octobre rose, semaine de la santé mentale...
- Permettre des actions de prévention ciblées issues d'actions départementales et de besoins remontés par les acteurs départementaux : mise en place de bilan de santé (via le Centre d'Examen de Santé), action dans le cadre du COPIL mal être des agriculteurs, journées thématique bien vieillir (dépistage de la fragilité, accès aux soins et isolement), journée des bébés (santé bucco-dentaire, parentalité, obésité, violences intrafamiliales...)
- Apporter une offre de dépistage au cancer colorectal, du sein et du col de l'utérus au plus près des populations, tenant compte notamment des statistiques de retard des mammographies issues des bases de données de la CPAM.

La coordination du dispositif qui engage l'actions de nombreux professionnels est un enjeu majeur pour faire vivre ce dispositif.

### **MISSIONS**

- Coordonner les actions à réaliser par les opérateurs concernés (CPAM, MSA, acteurs du dépistage...)
- Assurer la comitologie propre à la gestion du camion qui permettra cet aller-vers
- Maintenir les actions dans le cadre du budget alloué et assurer le suivi comptable du PREVENTIMM
- Faire le lien avec les collectivités territoriales en amont et en aval du déplacement du camion
- Organiser les déplacements du camion (prise d'attache de la commune pour mise à disposition d'une salle, organisation du planning chauffeur...) et s'assurer de la maintenance de tout le matériel nécessaire à l'opération
- Assurer l'évaluation du dispositif

## **COMPETENCES ATTENDUES**

Le porteur de la coordination devra disposer de connaissances dans le secteur de la prévention, d'une capacité d'organisation et de gestions d'un projet, de connaissance budgétaire suffisante et d'une capacité d'animation de projet.

Le porteur doit également être en mesure de gérer les échanges avec les collectivités territoriales et les professionnels de santé pour organiser les déplacements du camion. De même, il doit être en mesure de gérer une multitudes d'opérateurs et leurs interventions croisées.

## **PARTENARIAT**

Les partenariats et les liens avec les différents intervenants sur le projet sont à définir par voie de convention.

## **PROPOSITION D'INDICATEURS DE SUIVI**

Le responsable de la coordination établit un plan d'action annuel, ainsi qu'un rapport annuel d'activité, intégrant les données budgétaires et un bilan intermédiaire tous les trois mois qu'il présente aux partenaires Des indicateurs de suivi avec cibles seront définis, en lien avec la stratégie régionale et nationale.

- Nombre d'actions de prévention
- Nombre d'actes réalisés
- Nombre de partenaires engagées dans la démarche

## **DUREE DE L'ENGAGEMENT**

La durée de contractualisation s'élève à 3 ans.

## **CHARGE FINANCIERE DU PREVENTIMM**

Le coût total annuel du projet, hors financement à l'acte des actions de dépistage pris en charge par l'assurance maladie, s'élève à 150 000€ maximum.